



1050

## PIERRE DROUET

### Campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 13 juillet 1918

*Pierre Henri Alcide DROUET né le 28 juillet 1880 à la Boissière de Montaigu, cultivateur, fils de Pierre DROUET, 47 ans, Cultivateur à la Grandinière de la Boissière de Montaigu et d'Augustine ROY, 33 ans, son épouse, cultivatrice.*

*Pierre a les cheveux châtain, les yeux roux, le front rond, le nez bombé, la bouche grosse, le menton rond, le visage rond.*

*Décédé à la Boissière de Montaigu le 28 novembre 1957.*

*Appelé à l'activité le 15 novembre 1901 au 68<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 3117, soldat de 2<sup>ème</sup> classe, caporal le 25 septembre 1903.*

*Envoyé en congé le 19 septembre 1904.*

*Certificat de bonne conduite accordé.*

*Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914, arrivé au corps le dit jour. Nommé sergent le 3 septembre 1914. Nommé adjudant.*

*Blessé par éclat d'obus le 9 octobre 1916 à Verdun à l'oreille gauche le 28 janvier 1916.*

*Citation du Corps d'Armée du 15 juin 1915 : n'a pas cessé de prodiguer des soins à ses camarades blessés grièvement et à son Capitaine, sous un feu intense de l'artillerie allemande, qui a lutté sans un seul instant d'arrêt la position conquise depuis le lundi 7 juin à 6 h jusqu'au 9 juin 21 h.*

*Citation N° 4244 du 12 décembre 1916 : excellent sous-officier, d'un zèle et d'un dévouement remarquables. Blessé grièvement le 9 octobre 1916, a fait preuve de beaucoup d'endurance et d'énergie en maîtrisant sa douleur pour maintenir sa section sous le feu dans le but d'exécuter un travail urgent de préparation d'attaque. Déjà cité.*

*Réformé temporairement N° 1 avec gratification de 3<sup>ème</sup> catégorie 60% le 13 juillet 1918 pour paraplégie spasmodique. Admis à la réforme temporaire avec gratification par décision ministérielle du 24 janvier 1919.*

*Réformé définitivement, pension définitive à 70%, le 21 juin 1922 par la commission de réforme de la Roche sur Yon, pour séquelles de plaie de la colonne cervicale avec paraplégie incomplète plus accusée à gauche. Marche difficile à l'aide de deux cannes.*

